



Délibération n° 77 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René-Louis FAGES, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à M. Thierry QUILES), M. Michael GIL (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), Mme Kátia TROCHAIN (pouvoir à M. Cyrille AMIRAULT).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle LACUBE a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Patrimoine foncier – Aliénation d'une partie de la parcelle AY 90 – Autorisation de signature.

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal :

Par courrier du 23 février 2009, réitéré par courriers du 22 octobre 2012 et du 16 mai 2014, la société SFR région sud-ouest a émis le souhait de se porter acquéreur d'environ 100 m² à détacher sur la parcelle AY 90 (anciennement cadastrée D 1546) appartenant à la commune. En effet, la nouvelle politique patrimoniale de SFR est basée sur la volonté d'acquérir en lieu et place de location de parcelles afin de pérenniser leur installation de téléphonie mobile.

Pour ce faire, la société SFR propose l'acquisition d'environ 100 m² pour un montant de 44 000 € nets. Elle confirme également que tous les frais d'acte (géomètre et notaire) soient à leur charge.

La proposition étant cohérente avec la volonté de rationalisation, par la commune, de son patrimoine foncier, il est proposé de vendre environ 100 m² à détacher sur la parcelle AY 90.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission urbanisme le 11 juin 2014.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 77/2014

**Objet : Patrimoine foncier – Aliénation d'une partie de la parcelle AY 90 –
Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- approuve l'aliénation d'environ 100 m² à détacher sur la parcelle AY 90 tel que détaillé ci-dessus ;
- dit que les frais d'acte (géomètre et notaire) sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Mme le Maire, à signer l'acte correspondant.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 26

Contre : 3 (Clara GIMENEZ, Pierre VIALLET, Fabien LE PRUNNENEC).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 12 juin 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN